



# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne  
n° 11 – janvier 2008

*Insertion scolaire et insertion sociale  
des nouveaux arrivants*

Numéro dirigé par  
Véronique Castellotti et Emmanuelle Huver

## SOMMAIRE

- Véronique Castellotti : *Introduction – Vers la construction d'une école et d'une société plurielles : des notions en débat, des orientations à construire*
- Catherine Wihtol de Wenden : *Migration, pluralité, intégration*
- Hélène Bertheleu : *Pour une approche sociologique de l'insertion des nouveaux venus*
- Gérard Vigner : *D'une généalogie à une méthodologie – le f12 dans les programmes du ministère de l'Éducation nationale*
- Marie Madeleine Bertucci : *Une didactique croisée du français langue maternelle et du français langue seconde en milieu ordinaire pour faciliter l'insertion des nouveaux arrivants*
- Fabienne Leconte & Clara Mortamet : *Cultures d'apprentissage et modes d'appropriation des langues chez des adolescents alloglottes*
- Aude Bretegnier : *Interroger le sens et les enjeux des projets d'appropriation du français langue d'insertion : ouverture d'un champ de recherches interventions*
- Marianne Jacquet, Danièle Moore & Cécile Sabatier : *Médiateurs culturels et insertion de nouveaux arrivants francophones africains : parcours de migration et perception des rôles*
- Christiane Perregaux, Nilima Changkakoti, Valérie Hutter & Myriam Gremion : *L'accueil scolaire d'élèves nouvellement arrivés en Suisse : tensions entre séparation et inclusion*
- Céline Peigné : *Solliciter pour mieux intégrer ? Stratégies enseignantes et mobilisation du répertoire pluriel d'adolescents nouveaux arrivants*
- Nathalie Auger : *Favoriser le plurilinguisme pour aider à l'insertion scolaire et sociale des élèves nouvellement arrivés (ENA)*
- Emmanuelle Huver : *De « comparons nos langues » à « mobilisons nos ressources » : approche par scénario et insertion scolaire et sociale des enfants allophones*
- Gabriele Budach & Helen Bardtenschlager : *Est-ce que ce n'est pas trop dur ? Enjeux et expériences de l'alphabétisation dans un projet de double immersion*

### Comptes rendus

- Philippe Blanchet : Dominique Sumien [dit « Domergue »], 2006, *La standardisation pluricentrique de l'occitan*, collection « Publications de l'AIEO », Turnhout, Brepols publisher, 501 p.
- Laurence Vignes : Nathalie Auger, 2007, *Constructions de l'interculturel dans les manuels de langue*, collection « Proximités – Didactique », Editions modulaires Européennes, Fernelmont, 234 p.
- Daniel Modard : Nicolas Guichon, 2006, *Langues et TICE. Méthodologie de conception multimédia*, Paris, Ophrys, coll. Autoformation et enseignement multimédia, 173 p.
- Marinette Matthey : Danièle Moore, 2006, *Plurilinguismes et école*, avec une postface de Daniel Coste, collection LAL (Langues et apprentissage des langues), Paris, Didier, 320 p.

## MIGRATION, PLURALITE, INTEGRATION

Catherine WIHTOL DE WENDEN

CNRS – CERI

Les migrations internationales sont devenues l'un des enjeux majeurs du vingt et unième siècle, et sont parfois vécues comme un traumatisme par les pays européens, anciens et nouveaux pays d'immigration. Depuis que l'alerte a été donnée, notamment par les Nations Unies depuis 2000 sur le vieillissement des populations européennes, les pénuries de main d'œuvre et le caractère inéluctable des migrations, plusieurs questionnements se profilent.

- Celui, d'abord d'une Europe, ancienne terre de départ devenue terre d'immigration un peu malgré elle, puisque celle-ci ne fait partie ni de l'identité nationale des Etats, ni de l'identité européenne en voie de constitution. Cette ancienne terre d'émigration a longtemps considéré l'immigration comme un phénomène temporaire, avec vocation au retour. Pourtant, l'Europe accueille aujourd'hui plus d'entrants légaux chaque année que les Etats-Unis, le Canada et l'Australie confondus. Ces migrations se sont considérablement diversifiées : au travailleur étranger des années de croissance, ont succédé les familles et les générations issues de l'immigration acquérant progressivement, à la faveur du droit du sol, la nationalité des pays d'accueil. Certains pays de départ sont aussi des pays d'accueil et de transit, notamment dans la nouvelle Europe, alors que d'autres forment parfois des « couples » migratoires avec de grands pays d'accueil (Algérie/France, Turquie/ Allemagne, Inde et Pakistan/ Royaume Uni). La liste des nationalités, les profils de migrants et les pays d'accueil s'est beaucoup élargie au tournant des années 1990 : migrants installés dans la mobilité comme mode de vie, travailleurs temporaires, femmes et enfants isolés, demandeurs d'asile, sans papiers, qualifiés et élites, commerçants transnationaux, au rythme de la mondialisation et de la multiplication des zones de conflits. Une économie du passage se profile aussi, cherchant à contourner les politiques de contrôle des frontières, car l'Europe vit dans une situation d'exception par rapport aux grands pays d'immigration du monde, celui de la suspension de l'immigration de travail salariée, depuis 1974, tout en cherchant à en sortir mais sans savoir comment (Wihtol de Wenden, 2001)<sup>1</sup>.

- Celui du pluralisme : beaucoup d'Etats européens se sont constitués autour du modèle de l'Etat-nation et du mythe de l'homogénéité nationale définie par une citoyenneté nationale longtemps restée exclusive d'autres appartenances. Les identités infra ou supra-nationales, les allégeances multiples, la citoyenneté plurielle se référant à plusieurs espaces et combinant des appartenances religieuses, ethniques ou régionales diverses ont du mal à s'imposer, surtout

---

<sup>1</sup> Sur la mondialisation des flux, cf. Wihtol de Wenden, 2003 et 2005.

s'il s'agit de références plus instrumentales que par le passé. Des phénomènes nouveaux sont apportés par les migrations : le développement de la double nationalité, par le jeu du droit du sol dans beaucoup de pays d'accueil européens et du droit du sang qui subsiste dans tous les pays musulmans. L'Islam importé est aussi un autre aspect du pluralisme : alors qu'il fait l'expérience du statut de religion minoritaire dans les pays européens, il s'y décline en une multiplicité de façons d'être musulman. De leur côté, les pays européens cherchent à « citoyenniser » l'Islam à travers diverses tentatives d'institutionnalisation de celui-ci. Le pluralisme passe aussi par les institutions publiques de socialisation ou parfois, d'enfermement : l'école, le travail, le logement, les hôpitaux, les prisons, la police, l'armée, les pratiques alimentaires, vestimentaires, funéraires... Il s'accommode des divers modèles de société proposés par les pays européens, qui convergent tous néanmoins vers un multiculturalisme « soft » et une place faite aux identités collectives plus ou moins négociées entre les Etats et les migrants eux-mêmes.

- Celui de l'intégration. Celle-ci revêt des définitions différentes selon les pays d'accueil. A l'assimilation, qui a prévalu en France de la fin du dix-neuvième siècle jusqu'au milieu du vingtième, à l'instar des Etats-Unis et de l'Australie à la même époque, a succédé l'insertion, une appartenance fonctionnelle réservée à une immigration de passage, puis l'intégration, un vieux terme colonial utilisé d'abord en Algérie et qui s'est imposé dans les politiques publiques en France. Les autres pays européens, qualifiés souvent à tort de faire une trop large part au communautarisme sur lequel ils sont d'ailleurs souvent revenus, préfèrent aujourd'hui le terme d'inclusion pour définir le partage, l'acceptation et l'appropriation (*ownership*) d'un espace public commun, ou celui de « vivre ensemble », qui permet des philosophies et des instruments différents pour arriver à cet objectif. Mais les outils utilisés divergent : priorité est donnée à la lutte contre les discriminations au Royaume Uni, à l'expression culturelle des identités aux Pays-Bas, à la citoyenneté et au contrat social en France, à l'insertion professionnelle en Allemagne, au droit de vote local dans les pays nordiques, à l'accueil associatif dans l'Europe du sud. Les méthodes diffèrent mais tous les pays européens s'accordent pour reconnaître que peu d'immigrés partiront définitivement, que l'immigration n'est plus une réponse temporaire à une situation conjoncturelle, qu'elle est constitutive des pays d'accueil, que les non Européens viennent plus nombreux que les Européens malgré la liberté de circulation d'un côté et la fermeture des frontières de l'autre, enfin que l'immigration est nécessaire et qu'elle va se poursuivre. La globalisation humaine est devenue un défi réaliste pour les pays européens, confrontés au vieillissement, à la coexistence de poches d'exclusion et de chômage et de pénuries structurelles de main d'œuvre, qualifiée et non qualifiée, aux bricolages culturels et identitaires.

L'enjeu n'est pas seulement national, pour chacun des Etats, il est aussi européen : l'identité européenne en formation fait aussi l'expérience de l'Autre et a besoin de suffisamment de cohésion pour se définir comme telle à l'intérieur et vis-à-vis de l'extérieur, tout en gardant suffisamment d'ouverture pour accepter la diversité sans que celle-ci menace une spécificité encore fragile.

## **Migration**

### **L'Europe, un continent d'immigration malgré lui**

Au cours de ces vingt dernières années, l'Europe, d'ancienne terre de départ vers l'Inde, les Amériques et les colonies, est devenue terre d'accueil au point d'être aujourd'hui l'une des principales régions de destination du monde : en 2004, on comptait 1, 4 million d'entrées

légales vers l'Union européenne contre moins d'un million pour les Etats-Unis, le Canada et l'Australie confondus, vieilles terres traditionnelles d'immigration selon l'OCDE. Mais cette nouvelle réalité s'accompagne d'une très grande résistance des Européens, peu enclins à voir se transformer leur vie quotidienne, leur identité régionale, nationale et européenne, leurs cultures au voisinage de ces nouvelles mobilités. La politique européenne d'immigration et d'asile, marquée depuis les années 1990 par un accent sécuritaire mis sur le contrôle des frontières extérieures de l'Union et sur la lutte contre l'immigration clandestine reflète la frilosité affichée par les Etats à entrouvrir leurs frontières, dans un contexte de vieillissement démographique et de manques de main d'œuvre. En 2000, le rapport des Nations Unies sur les migrations de remplacement mettait l'accent sur la contradiction entre la fermeture et les apports des migrations dans un contexte de mondialisation. En juillet 2004, le discours de Kofi Annan au Parlement européen exhortait l'Europe à devenir une terre d'immigration. Le débat fait son chemin parmi les pays européens et certains d'entre eux ont levé l'objectif de l'immigration zéro, lancé par la France en 1993 par Charles Pasqua pour procéder à des politiques sélectives d'entrée (permis à points en Allemagne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, quotas sectoriels de main d'œuvre en Italie, Espagne et Portugal, débats en France sur l'« immigration choisie »).

Les pays européens sont diversement confrontés aux phénomènes migratoires : si l'on compte environ 20 millions d'étrangers légaux en Europe, soit environ 2,2 % de la population totale, certains pays comme la Finlande ont à peine 1 % d'étrangers alors que d'autres comme le Luxembourg ou la Suisse en comptent respectivement 30 et 20 %. En chiffres absolus, les disparités sont également considérables, entre l'Allemagne, premier pays d'accueil en Europe avec plus de 7 millions d'étrangers et qui a accueilli en outre les trois quarts de la demande d'asile en Europe ainsi que deux millions d'*Aussiedler*<sup>2</sup>, suivie par la France (3,3 millions) et le Royaume Uni (2,5 millions), contre quelques centaines de milliers pour les pays scandinaves et dans certains PECO (pays d'Europe centrale et orientale), où la part des étrangers est d'ailleurs souvent mal connue des statistiques officielles comme l'OCDE. Si certains pays, comme la France, ont une longue tradition migratoire, vieille de plus d'un siècle, d'autres, anciens pays de départ comme ceux d'Europe du sud, ont vécu cette mutation au cours des quinze dernières années dans l'urgence et ont dû se doter à la hâte de politiques migratoires insérées dans un dispositif européen. Enfin, la diversité des situations inclut aussi les nationalités présentes dans chacun des pays d'accueil : près de 97 % des Algériens en Europe sont en France, 68 % des Turcs sont en Allemagne, formant ainsi des « couples migratoires », alors que d'autres nationalités forment des quasi-diasporas réparties dans plusieurs pays européens et tissent des réseaux transnationaux entre elles, comme les Marocains. L'histoire, impériale ou coloniale le plus souvent, la proximité géographique, la présence d'une immigration familiale déjà installée expliquent le choix de tel pays plutôt que tel autre par telle nationalité. C'est pourquoi les tentatives de « partage du fardeau » proposées pour les réfugiés ont eu si peu de succès.

Ce paysage migratoire serait incomplet si l'on omettait de mentionner l'économie du passage qui préside aujourd'hui à l'introduction de l'immigration clandestine, dans un contexte de niches d'emplois et de métiers ethniques où la segmentation du marché du travail est très grande et coexiste avec le chômage des nationaux et des immigrés installés de longue date : une donnée structurelle des sociétés post-industrielles parfois difficile à faire passer dans l'opinion publique et à l'origine de métiers ethniques. Aussi, le débat européen, d'abord centré exclusivement sur la maîtrise des flux et la lutte contre l'immigration clandestine ainsi que sur l'énonciation de nouveaux droits comme la lutte contre les discriminations et le droit à l'expression du pluralisme culturel s'est-il orienté aujourd'hui vers un nouveau débat, en

<sup>2</sup> *Aussiedler* (résidents de l'extérieur) : populations allemandes fixées à l'étranger depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, qui sont retournées en Allemagne, à la faveur de leur nationalité.

marge des politiques publiques sécuritaires et des discours associatifs de défense des droits de l'homme : celui de l'entrouverture des frontières, pour des raisons essentiellement démographiques et économiques (pénuries de main d'œuvre et insertion de l'Europe dans la mondialisation du marché des élites, comme l'indique le Livre vert européen présenté début 2005). Des contradictions en émergent, entre les morts aux portes de l'Europe des moins qualifiés, comme récemment à Ceuta et Melilla, avec une multiplication des dispositifs d'externalisation des frontières et de partenariats avec les pays du sud et de l'est pour les reconduites et la tentative d'attraction des plus diplômés grâce à une politique sélective. En France, comme chez beaucoup de ses voisins européens, la politisation des débats sur cette question a conduit depuis une quinzaine d'années à une frénésie législative sur l'entrée, le séjour et l'asile (les dernières lois françaises datent de 2003), parfois assortie, notamment dans l'Europe du sud, de régularisations « exceptionnelles » mais néanmoins récurrentes (Italie, Espagne, Portugal, Grèce), à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'irréguliers. Dans le même temps, des phénomènes de non-décision perdurent, comme l'existence du centre de Sangatte, à l'entrée de l'eurotunnel, plusieurs années durant jusqu'à sa fermeture en 2002, ou l'accueil et l'insertion dans les centres d'accueil et d'hébergement de demandeurs d'asile, déboutés à 80 % et donc voués à vivre durablement comme sans papiers.

### **Un changement du profil des migrants et de ceux qui en sont issus**

Si le décalage s'est accru entre la réalité des flux et les politiques migratoires, c'est essentiellement parce que les politiques européennes d'immigration et d'asile et les politiques nationales des Etats se sont construites en fonction de scénarios qui ne se sont pas produits et se sont révélés être erronés. La première idée fautive, qui a présidé à la décision de fermeture des frontières à l'immigration de travail en 1974, a été de croire que l'ère des migrations de masse était révolue. La seconde, que les migrants allaient retourner chez eux grâce à des politiques de retour; la troisième que les nationaux au chômage allaient se substituer aux immigrés en occupant les emplois laissés par eux; la quatrième, que la mobilité interne des Européens serait plus élevée que la pression aux frontières externes de l'Europe (d'où le système de Schengen); la cinquième, que le co-développement allait être une alternative aux migrations. Aucun de ces scénarios ne s'est vérifié ; pourtant, la construction institutionnelle de l'Europe des migrations s'est établie sur ces malentendus, d'où l'accumulation des effets pervers.

Entre temps, les migrations se sont diversifiées : au travailleur étranger analphabète et rural des années de croissance, ont succédé des profils très variés, comme, selon l'OCDE : familles, conjoints, femmes et enfants isolés, demandeurs d'asile, cerveaux, clandestins, étudiants, commerçants. Il s'agit de plus en plus d'une population urbaine et scolarisée, attirée par l'image de l'Europe construite à travers les media, les transferts de fonds et les migrants de retour pendant les vacances, et rendue accessible par des réseaux de passage et l'abaissement du coût des transports. L'absence d'espoir de voir s'améliorer à court et moyen terme une situation qui laisse peu de place à la réalisation individuelle est aussi un puissant motif de départ. Un autre profil de migrants est celui des pendulaires, observés surtout à l'est de l'Europe : une migration d'allers et retours, pour ceux qui bénéficient de la liberté de circulation, étant exemptés de visas, où l'on part pour mieux rester ensuite chez soi, qui se traduit parfois par des formes d'installation dans la mobilité, de co-présence, ici et « là-bas ». On trouve aussi ces migrants de passage parmi ceux qui ont des titres de séjour, au sud : retraités, commerçants, entrepreneurs et autres « hommes-valises ». En France, en 2004, on comptait 156 000 entrées légales, mais 206 000 si on incluait les étudiants et les saisonniers, soit une augmentation forte pour un pays qui a longtemps connu autant d'entrées d'étrangers (100 000 par an) que de nouveaux Français (100 000). La demande d'asile a également beaucoup crû, en France et dans les grands pays d'immigration européens (Allemagne,

Royaume Uni) durant ces vingt dernières années, à cause de la multiplication des crises susceptibles de se traduire par un afflux de réfugiés vers l'Europe (ex-Yougoslavie, problème kurde, Afghanistan, Irak, Afrique sub-saharienne, Algérie) et de la fermeture des frontières à l'immigration de travail, rendant plus attractive la tentation de la demande d'asile, seule manière d'entrer légalement sans papiers.

L'une des conséquences de l'immigration d'installation est le développement du phénomène dit des « secondes générations » et des cas de double nationaux, car presque tous les pays européens ont modifié, entre les années 1985 et 1995, leur code de la nationalité en faisant une plus large place au droit du sol. Le regroupement familial est devenu aujourd'hui, avec la migration matrimoniale (pour mariage) le flux légal d'entrées le plus important dans les pays européens et notamment en France, entraînant des questions d'inclusion économique, sociale et culturelle dans un contexte où la territorialisation de l'ethnicité confine à l'exclusion tout court. L'émergence de l'Islam, populaire et tranquille dans son écrasante majorité, mais aussi avec des explosions de radicalisation et de terrorisme, interroge sur les allégeances de ces nationaux nés ici mais aux références plurielles, ainsi que sur les influences, les ingérences et les intrusions extérieures dans l'ordre politique interne des Etats. Des liens transnationaux transitent à travers la migration, de nature économique, associative, culturelle, familiale, religieuse. Difficiles à nommer, à compter, à se définir elles-mêmes, les générations issues de l'immigration, notamment en France, sont de plus en plus souvent installées de longue date, parfaitement « intégrées » à la culture dominante dans laquelle elles évoluent tout en restant visibles et en proie à de nombreuses discriminations au quotidien : école, accès à l'emploi, logement, relations avec la police (Wihtol de Wenden, 2004 ; Wihtol de Wenden & Body-Gendrot, 2003), la justice, posant la question de la reconnaissance du pluralisme et de la mixité.

### **La migration se poursuit, malgré la fermeture des frontières**

Malgré la fermeture de l'immigration salariée, l'immigration se poursuit, notamment sur les frontières méridionales de l'Europe et dans les pays limitrophes, devenus, comme au Maghreb et en Turquie, pays d'immigration et départ. Des sans papiers par milliers tentent leur chance aux portes de l'Europe, au terme d'un voyage au long cours, partis du Niger, du Soudan, d'Afghanistan, transitant par des villes-étapes comme Agadez ou Istanbul et par des points de passage comme la Libye, Ceuta et Melilla, les îles Canaries, Gibraltar, ou les îles siciliennes. Aux portes de l'Europe ou sur la rive sud de la méditerranée, certains pays ont installé des camps pour « contenir » les clandestins et les reconduire chez eux ou signé des accords de réadmission par lesquels ils s'engagent vis-à-vis de l'Union européenne à reprendre les illégaux ayant transité par chez eux ou leurs propres nationaux en situation irrégulière. Les estimations des sans papiers varient du simple au double selon les sources : certains affirment qu'ils représentent plusieurs millions dans l'Europe de l'Ouest, d'autres se contentent de se fonder sur les chiffres des régularisations « exceptionnelles » pratiquées pourtant de façon récurrente en Italie (750 000 candidats en 2002), en Espagne (un million de candidats en 2004) et, plus rarement, en France (150 000 candidats en 1997-1998). La poursuite de la politique sécuritaire (Bigo & Guild, 2003), centrée sur la lutte contre l'immigration clandestine a été rappelée lors des récents sommets européens de Séville (2002), Thessalonique (2003) et La Haye (2004), mais ne parvient pas à endiguer les flux.

L'envie d'Europe, entretenue par les media, les transferts de fonds des migrants, les biens de consommation qu'ils ramènent lors des vacances, le sentiment qu'il n'y a aucun espoir chez soi favorisent, la fermeture aidant, une économie du voyage clandestin. La sophistication des contrôles aux frontières fait monter les prix plutôt qu'elle ne dissuade d'entrer et entretient dans la dépendance des passeurs des milliers de sans papiers contraints de

rembourser leur passage par le travail au noir durant de nombreuses années. Des métiers ethniques fleurissent (Wihtol de Wenden & Vuddamalay, 2002) dans les interstices d'une économie mondialisée, résultat de ces chaînes migratoires, des discriminations dans l'accès au travail salarié et de la segmentation accrue du marché du travail. Des liens se tissent, créant une multitude de réseaux transnationaux informels de nature économique, familiale, culturelle, religieuse qui se jouent des frontières et où l'Etat n'est plus le principal maître du jeu. Ce décalage entre les politiques et la réalité des flux entretient l'hypocrisie du bien fondé de la priorité accordée à la maîtrise des flux dans les pays d'accueil et le ressentiment dans les pays de départ. Il favorise la dépendance des politiques publiques à l'égard de phénomènes d'opinion, où la droite extrême et le populisme ont joué un rôle central depuis une vingtaine d'années, en France et chez ses voisins européens (Autriche, Pays-Bas, Danemark, Italie).

## **Pluralisme**

### **La fin du modèle westphalien**

De même que l'Etat nation a perdu son rôle de principal maître du jeu dans la maîtrise des flux migratoires et des frontières, le pluralisme, devant la diversité des populations en présence, commence à s'imposer comme modèle de société en Europe. Mais cette mutation est souvent vécue comme un défi, en France notamment, où l'allégeance exclusive à l'Etat nation, fondement du contrat social, et le mythe de l'homogénéité nationale ont nourri le credo républicain depuis plus d'un siècle. Sous la pression de l'immigration, la citoyenneté s'est progressivement dissociée de la nationalité dans les Etats européens qui ont accordé le droit de vote local et l'éligibilité à leurs ressortissants étrangers (Suède, Pays-Bas, Danemark, Belgique) et dans les pays de l'Europe des quinze pour les étrangers résidents de l'Union européenne (traité de Maastricht, 1992) : on peut donc être citoyen sans être national.

Parmi les nationaux, une proportion croissante des générations issues de l'immigration est composée de double nationaux à la faveur de leur naissance et de la durée de leur installation dans les pays d'accueil (droit du sol) tout en restant nationaux du pays de leurs parents (Weil, 2002). Le transnationalisme est de règle, grâce aux échanges économiques (réseaux économiques d'entreprises et de commerce, transferts de fonds, associations de co-développement : cf. Lacroix, 2005), familiaux (mariages, regroupement familial), religieux et culturels (media, associations) qui entretiennent ou créent les liens. Les allégeances multiples se déclinent, avec toutefois une prédominance de la relation au pays où l'on vit (citoyenneté de résidence). Si les références, influences, intrusions des pays d'origine (ou, plus exactement des pays de départ des parents) peuvent être vivaces, elles s'estompent devant la priorité accordée par les générations issues de l'immigration au pays où elles sont nées, ont été scolarisées et deviennent des électeurs.

### **Une citoyenneté, plurielle, transnationale, aux appartenances ethniques et religieuses parfois revendiquées**

Les formes de citoyenneté mises en avant sont le fruit d'un bricolage identitaire négocié avec les pays européens. En France, depuis l'émergence des associations civiques issues de l'immigration nées dans les années 1980, la revendication de références multiples, d'intensité variable selon le contexte, parfois instrumentalisées au service d'une cause (l'anti-racisme, la discrimination positive, le multiculturalisme) ou d'un rapport de forces (le jeu sur la crainte d'un vote arabe ou musulman, d'ailleurs plus imaginaire que réel) est utilisée par les populations d'origine maghrébine, qui « donnent le ton » en raison de leur nombre et de leur longue familiarité avec le système républicain français. Mais tous les travaux d'enquête

montrent que le communautarisme est moins présent dans les comportements, de plus en plus diversifiés des populations immigrées et issues de l'immigration que dans l'esprit des pouvoirs publics, qui façonnent parfois un communautarisme « par défaut » pour gérer ces populations dans les contextes urbains difficiles : médiateurs, intermédiaires culturels, responsables associatifs et autres « Arabes de service » ont souvent pour rôle d'être des interlocuteurs auprès des pouvoirs publics, parlant au nom de communautés imaginaires. Ce mode de gestion est souvent inspiré du passé colonial (Wihtol de Wenden & Leveau, 2001). Au Royaume Uni ou en Allemagne, la présence récurrente d'élus du Commonwealth à la Chambre des Communes et d'Allemands d'origine turque au Bundestag plaide en faveur d'une plus grande reconnaissance de la place faite aux minorités.

Le modèle de citoyenneté, hier unitaire, devient multiculturel, sans aller toutefois vers « l'invention » d'une citoyenneté multiculturelle comme au Canada et en Australie (Castles & Davidson, 2000), où le multiculturalisme est considéré comme le fondement de la démocratie et de la citoyenneté moderne. Le droit du sol s'étend dans les pays d'immigration européens, y compris parmi ceux qui ont longtemps été emblématiques du droit du sang, comme l'Allemagne (réforme de 1999), pour des raisons démographiques et de prise en compte tacite du phénomène migratoire comme composante de la population et de l'identité des Etats. La plupart des partis politiques aujourd'hui courtisent ces nouveaux citoyens en leur faisant une place (modeste) sur leurs listes électorales, locales notamment.

### **Appartenances ethniques, appartenances religieuses**

La citoyenneté s'ethnicise, c'est-à-dire se définit de plus en plus en référence à des appartenances ethniques et non civiques : on peut être citoyen d'un pays européen et revendiquer des appartenances culturelles non nationales, être français et arabe, français et musulman, et vivre de diverses manières ces identités multiples, mais des règles du jeu mettent des bornes aux formes d'expression collective. La loi de 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux « ostensibles » à l'école en France, fait partie de ce jeu de concessions et d'interdictions dans un pays qui compte entre quatre et cinq millions de musulmans, le plus grand nombre parmi les pays européens qui en totalisent environ douze millions. A l'inverse, certaines identités ethniques ou religieuses cherchent un ancrage citoyen : les Berbères de France revendiquent les valeurs républicaines et leur langue a été reconnue comme langue de France pouvant faire l'objet d'une option au baccalauréat. De même, on assiste à une « citoyennisation » de l'islam dans la plupart des pays européens (Leveau & Mohsen-Finan, 2005) grâce au concours d'associations religieuses (dont la représentativité est cependant parfois contestée) qui dialoguent avec les pouvoirs publics sur la compatibilité de la pratique d'une religion minoritaire et importée dans le cadre national des Etats (comme le CFCM, Conseil français du culte musulman, en France, créé en 2002). La sécularisation qui prévaut sous des formes diverses dans tous les pays européens, dont un petit nombre vivant sous le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (France, Suède, Portugal) est souvent rappelée à travers les modèles de société proposés et négociés en Europe, souvent plus riches que l'image d'Epinal opposant l'intégration à la française au communautarisme anglo-saxon ou au modèle allemand des « Gastarbeiter ». Partout, mais diversement, la prise en compte de la diversité par les politiques publiques se fait jour, sous la pression d'une population métissée devenue citoyenne, de la crainte de l'ethnicisation de la pauvreté et des formes de fractures conduisant à la radicalisation de l'islam.

Une mémoire de l'immigration commence à être revendiquée, des musées de l'immigration voient le jour : autant d'indices de la prise en compte de la diversité des cultures qui sous-tendent la citoyenneté et de la distanciation que les Etats opèrent à l'égard de la définition de nations homogènes, aux allégeances exclusives et à la culture unitaire, y compris pour incorporer des groupes d'origine étrangère. En France, un musée de

l'immigration ouvrira ses portes en 2007 (La Cité Nationale pour l'Histoire de l'Immigration), d'autres projets sont à l'étude dans plusieurs pays européens, qui, sans vouloir rivaliser avec le musée d'Ellis Island aux Etats-Unis, veulent marquer la lente prise de conscience que l'immigration fait partie de leur identité.

## **Intégration**

### **Comment définir le « vivre ensemble » ?**

Plusieurs termes ont été successivement utilisés en Europe pour définir la cohabitation avec les immigrés et leurs modes d'incorporation dans les sociétés où ils s'installent. Au terme d'assimilation, qui a prévalu, en France comme dans les grands pays d'immigration (Etats-Unis, Canada, Australie) jusque dans les années 1960, on a substitué, en France, celui d'intégration. Utilisé d'abord dans l'Algérie coloniale, il a été redécouvert en 1974 par le secrétaire d'Etat à l'immigration Paul Dijoud, pour constituer le nouvel objectif d'une politique migratoire qui fermait ses frontières à l'immigration de travail et qui s'était auparavant essentiellement préoccupée de l'entrée des travailleurs étrangers. Le vocable succédait à plusieurs décennies d'assimilation – une conception française consistant à incorporer individuellement les nouveaux arrivants en leur faisant abandonner dans la vie publique leurs valeurs et pratiques culturelles privées – et à une brève période où le terme d'*insertion* correspondait à une approche fonctionnelle de l'immigration offrant un apprentissage minimum des modes de vie dans le milieu d'accueil avant de repartir dans le pays d'origine.

Mais les critères de l'intégration qui permettraient de la mesurer peinent à s'imposer et font l'objet d'affrontements plus politiques que sociologiques, car, qui est intégré par rapport à qui ? Aujourd'hui, on emploie plutôt le terme de « vivre ensemble », lancé en 1983 par la ministre des Affaires sociales Georgina Dufoix et défini comme une meilleure cohésion sociale entre les populations en présence lors de la marche des beurs du 1<sup>er</sup> décembre 1983. Mais, à l'échelon européen, on tend à introduire le terme d'inclusion, assorti de critères exploratoires définis de manière consensuelle (« inclusion index »), mettant en avant des expériences originales significatives (« best practices »). Dans le partage des compétences qui préside à la gouvernance européenne des politiques migratoires, l'intégration fait partie de la subsidiarité : elle est décidée à l'échelon national ou local, à la différence de la gestion européanisée des entrées et de l'asile. C'est pourquoi chaque pays de l'Union a sa politique du vivre ensemble, avec des objectifs sensiblement identiques (parvenir à une meilleure cohésion sociale et éviter les poches d'exclusion, source de violences et de radicalisation religieuse). Le droit de la nationalité, les droits politiques, les instruments de lutte contre les discriminations en font partie.

### **Les instruments de l'intégration différent d'un pays à l'autre**

Des philosophies différentes existent entre les différents pays européens quant aux politiques à mettre en œuvre et aux priorités accordées pour s'ouvrir à l'Autre. La France, dominée par le modèle jacobin de la citoyenneté républicaine et de l'affirmation de l'égalité des droits s'appuie sur deux instruments : l'ouverture, depuis la fin du dix-neuvième siècle de son droit de la nationalité marqué depuis le code civil napoléonien par le droit du sang, à l'acquisition de la nationalité française par le droit du sol. Les réformes de 1889, 1927, 1945, 1972 n'ont cessé d'élargir le droit du sol, la réforme de 1998 tendant plutôt à gommer les retours en arrière de celle de 1993 qui constituait par rapport à cette évolution une régression. Un autre instrument de l'intégration est la politique de la Ville, mise en œuvre à partir de

1990, qui mêle prévention et lutte contre les inégalités sociales grâce à une politique territorialisée de l'intervention publique dans les zones défavorisées. A certains égards, celle-ci s'apparente à une politique de discrimination positive, notamment en matière scolaire (ZEP, zones d'éducation prioritaire) mais où les critères ethniques ne sont pas officiellement pris en compte. Ce n'est que tardivement que la lutte contre les discriminations a été institutionnalisée, le Fonds d'Action Sociale devenant le FASILD (Fonds d'Action Sociale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) en 2002 et la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les discriminations) créée en 2004. Mais la conception française de la citoyenneté fondée sur la proclamation de l'égalité des droits est souvent un obstacle à la reconnaissance effective des discriminations dans le vécu quotidien pour les populations dites « visibles ». Le Contrat d'Accueil et d'Intégration, expérimenté à partir de 2003 est aussi considéré comme un instrument supplémentaire de bonne insertion pour les nouveaux arrivants.

En Allemagne, en Italie ou en Espagne, c'est l'action associative et l'insertion locale dans le marché du travail d'une immigration qui n'était pas envisagée comme définitive qui semblent avoir été déterminantes dans les processus d'intégration. Le multiculturalisme a connu des adeptes, en Allemagne et aux Pays-Bas qui ont ensuite cherché à en limiter les dérives communautaires. Dans les pays nordiques, comme la Suède et le Danemark, c'est le droit de vote et l'éligibilité locales accordées dès 1975 (Suède) et au début des années 1980 (1981 au Danemark) qui ont refondé la démocratie locale avec les étrangers. Au Royaume Uni, pays considéré comme le fleuron de la place faite aux communautés, représentées tant localement qu'au Parlement, c'est plutôt la lutte contre les discriminations raciales, introduite dès 1976 (Commission for Racial Equality) qui a été considérée comme l'instrument le plus puissant d'intégration. Les attentats de Londres de juillet 2005 ont néanmoins relancé le débat sur le communautarisme anglo-saxon, même s'il a peu à voir avec l'islamisme radical. Les expériences américaine et canadienne sont aussi fruit d'enseignement pour les pays européens, qui s'interrogent sur la mise en œuvre de discriminations positives pour lutter contre les formes d'exclusion les plus criantes.

### **L'intégration comme enjeu pour la citoyenneté européenne**

La citoyenneté européenne, définie par le traité de Maastricht de 1992, s'est enrichie de nouveaux droits, énoncés tant par le traité d'Amsterdam (1997) comme la lutte contre les discriminations (article 13) que par la Charte des droits fondamentaux du Traité de Nice (2000). L'immigration et les populations qui en sont issues ont contribué, depuis plusieurs années à soulever des débats nouveaux, parfois vécus comme des défis pour l'Europe : la sécularisation (plutôt que la laïcité à la française) face à l'islam, la pleine reconnaissance de l'égalité des droits des populations « visibles », surtout quand il s'agit d'installés de longue durée ou de nouveaux nationaux européens, l'abolition des hiérarchies de droits entre Européens de l'Union et extra-communautaires résidents, le respect du droit d'asile, la part faite au pluralisme culturel dans le contenu de la citoyenneté européenne, le respect des droits de l'homme. Chaque pays européen décline à sa manière, et avec le poids de sa propre identité et de sa propre histoire, la place qu'il réserve à l'Autre. On peut souhaiter que la politisation excessive du débat sur cette question au cours des années passées servira à aborder cette question avec l'importance et la sagesse qu'elle requiert.

## Bibliographie

- BIGO D., GUILD E., 2003, *La mise à l'écart des étrangers*, l'Harmattan/Culture et Conflits, Paris.
- CASTLES S., DAVIDSON A., 2000, *Citizenship and Migration*, Macmillan, Paris.
- LACROIX T., 2005, *Les réseaux marocains de développement*, Presses de Sciences-Po, Paris.
- LEVEAU R., MOHSEN-FINAN K. (dir.), 2005, *Musulmans de France et d'Europe*, CNRS Editions, Paris.
- OCDE, SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations). *Tendances des migrations internationales*. Rapports annuels 2004, 2005, 2006.
- WEIL P., 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ?*, Grasset, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., 2001, *L'Europe des migrations*, la Documentation française, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., 2003, « La mondialisation des flux migratoires », dans J. Laroche (dir.), *Mondialisation et gouvernance mondiale*, PUF, Paris, pp. 79-92.
- WIHTOL DE WENDEN C., 2005, *Atlas des migrations dans le monde*, Autrement, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C. (dir.), 2005, *La part des discriminations dans les atteintes à la déontologie de la sécurité, Rapport 2004 de la CNDS*, La Documentation française, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., BODY-GENDROT S., 2003, *Police et discriminations*, L'Atelier, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., LEVEAU R., 2001, *La bourgeoisie*, CNRS Editions, Paris.
- WIHTOL DE WENDEN C., VUDDAMALAY V. (dirs.), 2003, *Existe-t-il des métiers ethniques ?*, *Panoramiques* n° 65, novembre 2003.

# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction :** Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Danièle Moore, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique :** Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef :** Claude Caitucoli.

**Comité scientifique :** Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Suzanne Lafage (†), Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture pour ce numéro :** Françoise Armand, Université de Montréal ; Philippe Blanchet, Université de Rennes 2 ; Jean-Louis Chiss, Université Paris 3 ; Jean-Michel Eloy, Université de Picardie ; Jürgen Erfurt, Université de Francfort ; Laurent Gajo, Université de Genève ; Aline Gohard-Radenkovic, Université de Fribourg ; Martine Marquillo-Larruy, Université de Poitiers.

Laboratoire LIDIFra – Université de Rouen  
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425